



Promotion handicap Estrie inc.

Sherbrooke, le 15 février 2016

OBJET : POUR UNE LOI QUÉBÉCOISE PLUS COERCITIVE POUR PROMOUVOIR L'ACCESSIBILITÉ ET L'INCLUSION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Madame,
Monsieur,

Par cette lettre, nous, *Promotion handicap Estrie*, appuyons la nécessité d'avoir une loi provinciale plus coercitive pour promouvoir l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées.

Au cours des dernières années, de nombreuses personnes et organismes ont constaté l'inefficacité de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. À l'instar de ce qui se fait tant dans certaines provinces canadiennes qu'à l'étranger depuis de nombreuses années, nous croyons que le Québec doit adopter une loi beaucoup plus contraignante. Un cadre juridique avec des échéanciers et des mécanismes de suivis permettra au Québec de se doter d'un projet à long terme pour rendre nos communautés plus accessibles et inclusives.

Notre organisme travaille à l'inclusion dans toutes les sphères de la vie des personnes handicapées. Un de nos dossiers prioritaire est l'accessibilité universelle.

Nous désirons appuyer Québec accessible et souhaitons participer, selon nos disponibilités, au processus de réflexion pour une réforme législative favorisant l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées.

Cordialement,

Line Lecours
Coordonnatrice

L'accessibilité, un pas vers... l'intégration